

Les servitudes d'utilité publique sont des limitations administratives au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique.

Elles constituent des charges qui existent de plein droit sur tous les immeubles concernés et qui peuvent aboutir :

- soit à certaines interdictions ou limitations à l'exercice par les propriétaires de leur droit de construire, et plus généralement le droit d'occuper ou d'utiliser le sol,
- soit à supporter l'exécution de travaux ou l'installation de certains ouvrages, par exemple les servitudes créées pour l'établissement de lignes de transport d'énergie électrique,
- soit, plus rarement, à imposer certaines obligations de faire à la charge des propriétaires (travaux d'entretien ou de réparation).

Ces limitations administratives au droit de propriété peuvent être instituées au bénéfice de personnes publiques, de concessionnaires de services ou travaux publics, de personnes privées exerçant un exercice d'intérêt général.

Contrairement aux servitudes d'urbanisme – limitations administratives au droit de propriété qui trouvent leur fondement dans le code de l'urbanisme – elles ne trouvent pas leur fondement dans le code de l'urbanisme mais dans un texte spécifique établi en application d'une législation elle-même spécifique, indépendante du code de l'urbanisme. Les servitudes d'utilité publique sont instituées par des lois ou des règlements particuliers.

Le code de l'urbanisme, dans ses articles L126-1 et R126-1, ne retient juridiquement que les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, c'est-à-dire celles susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Une liste, dressée par décret (R126-1 du code de l'urbanisme), annexée au code de l'urbanisme, classe les servitudes d'utilité publique en quatre catégories :

- les servitudes relatives à la conservation du patrimoine : patrimoine naturel, culturel et sportif,
- les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements : énergie, mines et carrières, canalisations, communications, télécommunications,
- les servitudes relatives à la défense nationale,
- les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique.

Les servitudes d'utilité publique s'imposent aux documents d'urbanisme. En effet, aux termes des articles L126-1 et R126-1 précités, elles doivent être annexées au plan local d'urbanisme. Cette annexion conditionne leur opposabilité aux demandes d'autorisation d'occupation du sol.

Le report en annexe du plan local d'urbanisme est opéré suivant la procédure de mise à jour prévue à l'article R123-22 du code de l'urbanisme, par un arrêté du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent.

Le géoportail de l'urbanisme sera la plateforme légale de publication et de consultation des documents d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique à partir de 2020.

Afin d'anticiper le versement du plan local d'urbanisme dans le géoportail de l'urbanisme, il convient de prévoir d'ores et déjà cette disposition dans le cahier des charges pour recruter un prestataire. Les servitudes d'utilité publique seront quant à elles versées par les services gestionnaires.



Pour toute question sur le géoportail de l'urbanisme et le versement de votre document, je vous invite à adresser vos demandes par mail à ddtm-geoportail@somme.gouv.fr

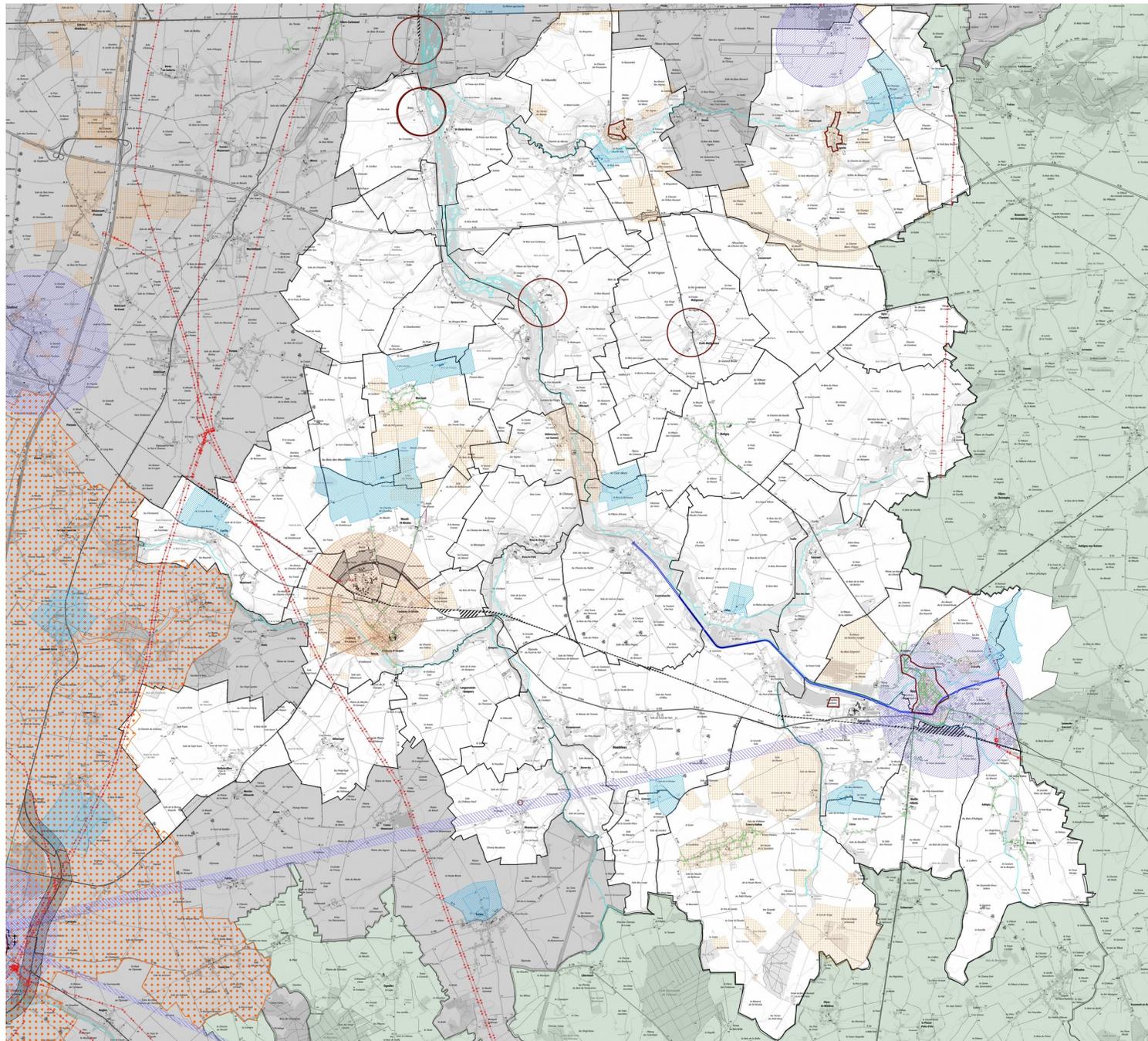
Pour en savoir plus sur le géoportail de l'urbanisme :

<http://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/geoportail-de-l-urbanisme-gpu-r970.html>

Pour accéder au géoportail de l'urbanisme :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Pour toutes questions sur les servitudes d'utilité publique identifiées sur votre territoire sur la carte ci-dessous ainsi que dans le fichier annexe des servitudes, il convient de vous adresser directement au service gestionnaire, seul garant de la donnée.



PREFECTURE DE LA SOMME

Communauté de communes
DE L'EST DE LA SOMME

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PORTER A CONNAISSANCE

Plan des servitudes d'utilité publique

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme
Service Aménagement et Prospective



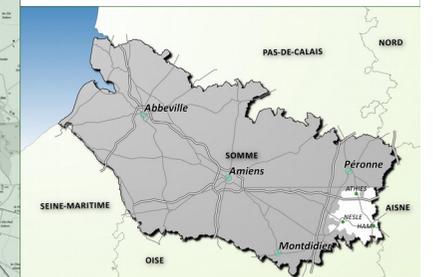
Réalisation : DDTM80 / SAP / B6IG
Octobre 2018 - Carte n° 20181001201

Source : © IGN - SCAN EXPRESS / BD CARTO ©

Légende

- Limites communales
- A4. Servitude de passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- A5. Servitude pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- E1. NT1. Servitudes au voisinage des cimetières
- AC1. Protection des monuments historiques
- AS1. Eau potable
- EL3. Servitude de halage et de marchepied
- EL7. Servitude d'alignement
- E113. Servitude relative aux interdictions d'accès sur la déviation de la R.D. 930
- I4. Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PM1. Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques (PPR)
- PM3. Servitudes relatives aux Plans de Prévention des Risques technologiques
- PT1. Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électro-magnétiques
- PT2. Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectrique
- T1. Servitude relative aux chemins de fer
- Contraintes archéologiques

NB : Les servitudes E3 (canalisations et transports de gaz), I10a (relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines) et PT3 (relatives aux communications téléphoniques) ne sont pas représentées graphiquement.



Commune	code insee	Intitulé de la servitude	Type	Caractéristique	Acte instituant la servitude	Gestionnaire
ATHIES	80034	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'OMIGNON de la source à la Somme. Code hydrologique: E 635 75.	Arrêté préfectoral en date du 17/12/1990	L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
ATHIES	80034	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. : * Église : portail sud. (1150)	Arrêté préfectoral en date du...1862 (liste3)	DRAC Picardie Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Henri Daussey - CS44407 80044 AMIENS cedex 1
ATHIES	80034	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné du captage d'ATHIES.	Arrêté Préfectoral en date du 17/12/1990	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
BETHENCOURT-SUR-SOMME	80097	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA SOMME de la source à Bray-sur-Somme. Code hydrologique : E 635 14. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
BETHENCOURT-SUR-SOMME	80097	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - CRAPEAUMESNIL dite Artère Nord I (750mm) : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1967. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : A. COS maxi admissible : 0.04. D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
BETHENCOURT-SUR-SOMME	80097	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - VILLERS-LE-BEL dite Artère Nord II (900mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur : 5 mètres à droite et 1 mètre à gauche dans le sens du Nord vers le Sud. L'artère Nord II est parallèle à l'artère Nord I. Année de pose: 1975. Pression maximale de service : 67.7 bar Catégorie d'emplacement : A et B. COS maxi admissible : A : 0.04. - B : 0.40. D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
BILLANCOURT	80105	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - CRAPEAUMESNIL dite Artère Nord I (750mm) : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1967. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : A. COS maxi admissible : 0.04. D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
BILLANCOURT	80105	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - VILLERS-LE-BEL dite Artère Nord II (900mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur : 5 mètres à droite et 1 mètre à gauche dans le sens du Nord vers le Sud. L'artère Nord II est parallèle à l'artère Nord I. Année de pose: 1975. Pression maximale de service : 67.7 bar Catégorie d'emplacement : A et B. COS maxi admissible : A : 0.04. - B : 0.40. D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
BILLANCOURT	80105	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x400 KV ABLAINCOURT - LATENA Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

BILLANCOURT	80105	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	14	Ligne Haute Tension 2x400 KV CHEVALET - LATENA (ex ligne VILLEVAUDE - CHEVALLET - WARANDE) Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
BREUIL	80139	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LE PETIT INGON de la source à L'Ingon. Code hydrologique: E 615 65.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
BREUIL	80139	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Nesle - Travecy et Hombleux - Caulaincourt (demande d'avenant n°2 à la concession de transport de gaz n°23 "artère du Nord I") DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
BROUCHY	80144	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière la BEINE de la source au canal de la Somme. Code hydrologique E 612 60.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
BROUCHY	80144	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Sur les terrains frappés d'alignements, sont interdits tout travaux confortatifs (renforcement de murs, soutiens, etc...) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC, RD ou RN). Liste des Plans d'Alignement approuvés de Brouchy : RD 4937 Rue de Chauny (plan approuvé le 29/12/1922) VC- Rue du Marais (plan approuvé le 29/12/1922) VC - Rue de la Grille (plan approuvé le 29/12/1922) VC- Rue de Ham (plan approuvé le 29/12/1922) VC - Rue de Thésy (plan approuvé le 29/12/1922) VC -Rue du Tour de Ville (plan approuvé le 29/12/1922) VC - Rue de Brouchy à Eaucourt (plan approuvé le 29/12/1922) VC - Rue E.V. Poiteux (plan approuvé le 29/12/1922) VC - Rue du Calvaire (plan approuvé le 29/12/1922) VC- Rue de Golancourt (plan approuvé le 29/12/1922) Plans d'Alignement approuvés par décret du 29/12/1922 .		Commune Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
BROUCHY	80144	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Nesle - Travecy et Hombleux - Caulaincourt -(demande d'avenant n°2 à la concession de transport de gaz n°23 "artère du Nord I") DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
BROUCHY	80144	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation NESLE-TRAVECY zone non aedificandi de 8 mètres de large (6 mètres à droite et 2 mètres à gauche) posé en 1996 diamètre 400mm pression maximale service en bar : 67.7		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
BROUCHY	80144	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	14	Ligne Haute Tension 63 KV HAM _ BEAUTOR 1.(à déposer pour reconstruction)Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

BROUCHY	80144	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV HAM _ BEAUTOR 2.(à déposer)Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
BROUCHY	80144	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Liaison hertzienne HAM-Chemin d'accès au port / ROYE -Station n°0800 22 0014 * zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 500 mètres de rayon où il est interdit de mettre en service du matériel électrique susceptible de perturber les réceptions radioélectriques du centre* zone de protection radioélectrique délimitée par un cercle de 1500 mètres de rayon où il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre et présentant pour les appareils du centre un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation du centre. Plan FH 053 A	Décret du 23 février 1996	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
BROUCHY	80144	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
BROUCHY	80144	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne SNCF AMIENS - LAON. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
BUVERCHY	80158	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LE PETIT INGON de la source à L'Ingon. Code hydrologique: E 615 65.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
BUVERCHY	80158	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	- Liaison Hertzienne HAM/Chemin d'accès au port n°0800220014 à ROYE/Faubourg St Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 200 mètres où il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH 053.	Décret du 30/10/1995 publié au JO du 07/11/1995	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
CIZANCOURT	80197	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA SOMME de la source à Bray-sur-Somme. Code hydrologique : E 635 14. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
CROIX-MOLIGNEAUX	80226	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. : * Eglise Saint-Médard : portail latéral sud.	Arrêté préfectoral en date du 05/08/1922	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
CROIX-MOLIGNEAUX	80226	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - CRAPEAUMESNIL dite Artère Nord I (750mm) : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1967. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : A. COS maxi admissible : 0.04. D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
CROIX-MOLIGNEAUX	80226	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - VILLERS-LE-BEL dite Artère Nord II (900mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur : 5 mètres à droite et 1 mètre à gauche dans le sens du Nord vers le Sud. L'artère Nord II est parallèle à l'artère Nord I. Année de pose: 1975. Pression maximale de service : 67.7 bar Catégorie d'emplacement : A et B. COS maxi admissible : A : 0.04. - B : 0.40. D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
CURCHY	80230	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'INGON de la source au Canal du Nord (3ème section) Code hydrologique : E 615 60.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes

CURCHY	80230	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné du captage de CURCHY. Périmètre de protection éloigné du captage de POTTE établi par DUP du 21/06/1995.	Arrêté Préfectoral en date du 20/11/1998	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
CURCHY	80230	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation NESLE - VILLERS-BRETONNEUX - DURY (deux canalisations parallèles 200 et 300 mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1969. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : B. D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969). Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes. Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.	D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
CURCHY	80230	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation NESLE - ROSIERES (300mm) : zone non aedificandi de 8 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2 mètres à droite et 6 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Nesle - Amiens. Année de pose : 1979. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : A. COS maxi admissible : 0.04.	D.U.P. du 02.04.1979. (JO du 18.04.1979).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
CURCHY	80230	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x400 KV CHEVALET - LATENA (ex ligne VILLEVAUDE - CHEVALLET - WARANDE) Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élégage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
CURCHY	80230	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-VENDIN (Gavrelles). Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élégage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
CURCHY	80230	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x63 KV ROYE-NESLE et ROYE-PERONNE Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élégage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
CURCHY	80230	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x225 KV ABLAINCOURT - PERTAIN Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élégage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
CURCHY	80230	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne SNCF AMIENS - LAON. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE

DOUILLY	80252	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA GERMAINE (ruisseau) de la source à La Somme. Code hydrologique: E 635 70.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
DOUILLY	80252	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN200-1996- Nesle - Travecy et Hombleux - Caulaincourt (demande d'avenant n°2 à la concession de transport de gaz n°23 "artère du Nord I")	DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
DOUILLY	80252	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV ROISEL _ HAM. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTÉ DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ENNEMAIN	80267	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.	AS1	Périmètre de protection éloignée du captage de la commune de ATHIES	arrêté préfectoral du 17/	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
ENNEMAIN	80267	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA SOMME de la source à Bray-sur-Somme. Code hydrologique : E 635 14. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
ENNEMAIN	80267	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'OMIGNON de la source à la Somme. Code hydrologique: E 635 75.	Arrêté préfectoral en date du 17/12/1990	L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
EPENANCOURT	80272	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.	AS1	Périmètre de protection rapprochée du captage de MORCHAIN	arrêté préfectoral du 05/	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
EPENANCOURT	80272	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA SOMME de la source à Bray-sur-Somme. Code hydrologique : E 635 14. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
EPPEVILLE	80274	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA SOMME de la source à Bray-sur-Somme. Code hydrologique : E 635 14. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
EPPEVILLE	80274	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'ALLEMAGNE de la source à La Somme. Code hydrologique: E 613 70.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
EPPEVILLE	80274	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. : * Menhir dit 'La Pierre-qui-pousse' au lieu dit 'Marais d'Eppeville'. Parcelle n° 264 - section A du cadastre. Proposition de périmètre modifié approuvé le 28 juin 2007.	Arrêté préfectoral en date de 1889	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1

EPPEVILLE	80274	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage d'alimentation du district de HAM à EPPEVILLE :Est déclaré d'utilité publique la création des trois périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné autour du captage d'EPPEVILLE tels qu'ils apparaissent sur le plan général des servitudes d'utilité publique.A.P. du 16 mars 1989 et lesplans qui l'accompagnent	Arrêté Préfectoral en date du 16/03/1989	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
EPPEVILLE	80274	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	La SOMME CANALISEE' est un cours d'eau domanial déclaré navigable. Les servitudes de halage et marchepied s'appliquent sur les rives de ce cours d'eau. Les propriétaires sont tenus de laisser le long des chemins de halage un espace libre de 7,80 m. à compter de la crête de la berge.	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	Voies Navigables de France Direction territoriale Nord - Pas de Calais 37, rue du Plat - BP 725 59034 LILLE Cedex
EPPEVILLE	80274	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation NESLE - EPPEVILLE I dite Antenne de HAM (80mm) : zone non aedificandi de 4 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation . Année de pose : 1970. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : C. COS maxi admissible : > 0.40 D.U.P. du 20.02.1970. (JO du 27.02.1970).	D.U.P. du 20.02.1970. (JO du 27.02.1970).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
EPPEVILLE	80274	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation NESLE - EPPEVILLE II dite 'doublement de l'antenne de HAM et branchement de la Sucrierie d'EPPEVILLE (150 mm) : Zone non aedificandi : * là où la canalisation n'est pas parallèle à l'antenne de Ham n° I (80 mm - tronçons sur Nesle et Languevoisin - Quiquery) ou vient en prolongement de celle-ci (EPPEVILLE : Branchement de la Sucrierie) : 6 mètres soit 4 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens de Nesle vers Eppeville. * là où les canalisations n° I et II sont posées en parallèle : 3 m s'ajoutant à la bande de 4 m relative à l'antenne de Ham n° I (80 mm) et situés à gauche de cette zone dans le sens de Nesle vers Eppeville - une distance de 3 mètres séparant les deux canalisations. Année de pose : 1985 Pression maxi de service : 67.7 bars Catégorie d'emplacement B COS maxi admissible : 0.40.	D.U.P du 13/05/1985 (J.O du 30.05.1985)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
EPPEVILLE	80274	Servitudes au voisinage des cimetières.	INT1	Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100 mètres autour des nouveaux cimetières transférés hors des communes : * servitude non aedificandi. * servitudes relatives aux puits.	Code général des collectivités territoriales : article L2223-5 ;Code des communes art. L361-4 ; Code de l'urbanisme : R425-13. Servitudes non aedificandi et relatives aux puits s'appliquant au voisinage des cimetières civils transférés et frappant les terrains non	Cimetière civil : mairie Cimetière militaire : ONAC Service sépultures militaires Zone artisanale 80 340 Bray sur Somme
EPPEVILLE	80274	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Station HAM- Chemin d'accès au port / ROYE -Station n°0800 22 0014 * zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de500 mètres de rayon où il est interdit de mettre en service du matériel électrique susceptible de perturber les réceptions radioélectriques du centre* zone de protection radioélectrique délimitée par un cercle de 1500 mètres de rayon où il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre et présentant pour les appareils du centre un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation du centre.Décret du 23.02.1996Publié au JO du 01.03.96Plan FH 053 A	Décret du 23 février 1996	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
EPPEVILLE	80274	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	- Liaison Hertzienne HAM/Chemin d'accès au port n°0800220014 à ROYE/Faubourg St Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 200 mètres où il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH 053.	Décret du 30/10/1995 publié au JO du 07/11/1995	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
EPPEVILLE	80274	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
EPPEVILLE	80274	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne SNCF AMIENS - LAON. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE

ESMERY-HALLON	80284	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'ALLEMAGNE de la source à La Somme.Code hydrologique: E 613 70.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
ESMERY-HALLON	80284	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Liste des Plans d'Alignement approuvés d'Esmerly - Hallon:1 - Route de Ham2 - Rue de la Jacoterie3 - Rue à Hérocque4 - Entrée des Prés5 - Grande Rue6 - Place Publique7 - Ruelle (entre Grande rue et Place Publique) 8 - Rue de la Place9 - Rue des Ruines10- Ruelle des Ecoles11- Rue du Presbytère12- Ruelle Saint Martin13- Ruelle Marquet14- Tour de Ville15- Rue des Rogations16- Rue Feuillet17- Rue du Petit Saint Nicolas21- Rue Barbe22- Rue Neuve23- Chemin Neuf24- Rue d'Hombleux25- Tour de Ville dit Plicottin26- Rue de l'Entrée du Guet27- Rue de la Chapelle28- CV n° 4 d'Esmerly à Falvy29- Tour de Ville du Midi d'Hallon30- Entrée du Rillon31- Rue Maurice Dubuffet32- Chemin de Grécourt33- Rue du Berger34- Rue Monacque35- Bellevue à la Croix Sainte Claude (ex Rue de Chauny)		
ESMERY-HALLON	80284	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation NESLE - EPPEVILLE I dite Antenne de HAM (80mm) : zone non aedificandi de 4 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation . Année de pose : 1970. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : C. COS maxi admissible : > 0.40 D.U.P. du 20.02.1970. (JO du 27.02.1970).	D.U.P. du 20.02.1970. (JO du 27.02.1970).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
ESMERY-HALLON	80284	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation NESLE - EPPEVILLE II dite 'doublement de l'antenne de HAM et branchement de la Sucrerie d'EPPEVILLE (150 mm) : Zone non aedificandi : * là où la canalisation n'est pas parallèle à l'antenne de Ham n° I (80 mm - tronçons sur Nesle et Languevoisin - Quiquery) ou vient en prolongement de celle-ci (EPPEVILLE : Branchement de la Sucrerie) : 6 mètres soit 4 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens de Nesle vers Eppeville. * là où les canalisations n° I et II sont posées en parallèle : 3 m s'ajoutant à la bande de 4 m relative à l'antenne de Ham n° I (80 mm) et situés à gauche de cette zone dans le sens de Nesle vers Eppeville - une distance de 3 mètres séparant les deux canalisations. Année de pose : 1985 Pression maxi de service : 67.7 bars Catégorie d'emplacement B COS maxi admissible : 0.40.	D.U.P. du 13/05/1985 (J.O du 30.05.1985)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
ESMERY-HALLON	80284	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN400-1996- Nesle - Travecy et Hombleux - Caulaincourt (demande d'avenant n°2 à la concession de transport de gaz n°23 "artère du Nord I") DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
ESMERY-HALLON	80284	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	- Liaison Hertzienne HAM/Chemin d'accès au port n°0800220014 à ROYE/Faubourg St Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 200 mètres où il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH 053.	Décret du 30/10/1995 publié au JO du 07/11/1995	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ESMERY-HALLON	80284	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Présence des Câbles suivants à Esmerly - Hallon:- Câble régional n° 1531 Nesle - Ham le long du CD 990 en terrains privés- Câbles armés le long de la RN 17	Arrêté municipal	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
FALVY	80300	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	la Somme rivière		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
FALVY	80300	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Eglise Sainte Benoête	Arrêté Préfectoral en date du 02/09/1907	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
FALVY	80300	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
GRECOURT	80389	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée du captage de la commune	Arrêté préfectoral en date du 16/03/1989	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1

HAM	80410	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA SOMME de la source à Bray-sur-Somme. Code hydrologique : E 635 14. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
HAM	80410	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière la BEINE de la source au canal de la Somme. Code hydrologique E 612 60.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
HAM	80410	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. : * Eglise Notre-Dame de l'ancienne abbaye. Proposition de périmètre modifié approuvé le 28 juin 2007.	A.P. du 21 juin 1888	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
HAM	80410	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Inscription aux M.H. : * Ruines du château. Proposition de périmètre modifié approuvé le 28 juin 2007.	arrêté du 9 mars 1965	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
HAM	80410	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Les travaux de dérivation des eaux de nappes situées sur le territoire de la commune de HAM, hameau d'Estouilly en vue de l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de cette collectivité et la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour desdits captages, définis par le plan et l'état parcellaire annexés au présent arrêté sont déclarés d'utilité publique.	Arrêté Interpréfectoral du 14/02/2001	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
HAM	80410	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	La SOMME CANALISEE est un cours d'eau domanial déclaré navigable. Les servitudes de halage et marchepied s'appliquent sur les rives de ce cours d'eau. Les propriétaires sont tenus de laisser le long des chemins de halage un espace libre de 7,80 m. à compter de la crête de la berge.	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	Voies Navigables de France Direction territoriale Nord - Pas de Calais 37, rue du Plat - BP 725 59034 LILLE Cedex

HAM	80410	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	<p>Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcement de murs, soutiens, etc...) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC,RD ou RN).</p> <p>Liste des plans d'alignements sur la commune de Ham :</p> <p>RD 930 : rue André Delorme plan du 21 avril 1923 approuvé rue de Noyon plan du 21 avril 1923 approuvé Bd du Général de Gaulle plan du 21 avril 1923 approuvé rue Salvador Allendé plan du 21 avril 1923 approuvé rte de St Quentin plan du 21 avril 1923 approuvé</p> <p>RD 932 rue André Delorme plan du 19 février 1930 approuvé</p> <p>RD 937 rte de Chauny Bvd de la Liberté rue de Péronne</p> <p>RD 198 rue Victor Hugo plan du 25 mars 1922 approuvé rte de Pithon plan du 18 mars 1890 approuvé</p> <p>VC : rue de Verdun plan de 1923 approuvé le 29 novembre 1924 rue du Général Leclerc rue du Général Foy rue de Noyon rue Notre Dame rue Clémenceau rue du Moulin à Vent Impasse des cordeliers rue des Cordeliers rue de Sorigny rue de l'Esplanade Impasse de la Croix Blanche rue Emile Bacquet rue St Martin rue de l'Arquebuse rue du Grenier à Sel rue aux Poulets rue Marchande rue St Vaneng rue de la Rose rue de la Victoire rue des Clercs rue du Four rue St Maur rue du Théâtre rue Tricandon Bvd de la République Place Peltier Place de l'Hôtel de Ville Plan de 1923 approuvé le 29 novembre 1924 rue Neuve St Quentin rue du 8 Mai rue du Port rue Charles Gronier Néant rue Henri Dunant plan de 1923 approuvé le 29 novembre 1924 rue Calmette rue Edouard Branly rue de la Fontaine plan du 25 mars 1922 approuvé rue Courtevoie rue du Marais rue de l'Amidonnerie rue du Jeu de Battoir rue de Bois Cité les Foyers (ex. Rue de Douilly) plan du 25 mars 1922 approuvé CR : Chemin de Ham à Chauny plan du 25 mars 1922 approuvé CR : Chemin de Pithon à Brouchy plan du 25 mars 1922 approuvé</p>	<p>Commune</p> <p>Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex</p>
-----	-------	--	-----	---	---

HAM	80410	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV ROISEL _ HAM. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
HAM	80410	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV HAM _ BEAUTOR 1.(à déposer pour reconstruction)Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
HAM	80410	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV HAM _ BEAUTOR 2.(à déposer)Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
HAM	80410	Servitudes au voisinage des cimetières.	INT1	Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100 mètres autour des nouveaux cimetières transférés hors des communes : * servitude non aedificandi. * servitudes relatives aux puits.	Code général des collectivités territoriales : article L2223-5 ; Code des communes art. L361-4 ; Code de l'urbanisme : R425-13. Servitudes non aedificandi et relatives aux puits s'appliquant au voisinage des cimetières civils transférés et frappant les terrains non	Cimetière civil : mairie Cimetière militaire : ONAC Service sépultures militaires Zone artisanale 80 340 Bray sur Somme
HAM	80410	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Liaison hertzienne HAM-Chemin d'accès au port / ROYE - Station n°0800 22 0014 * zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 500 mètres de rayon où il est interdit de mettre en service du matériel électrique susceptible de perturber les réceptions radioélectriques du centre* zone de protection radioélectrique délimitée par un cercle de 1500 mètres de rayon où il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre et présentant pour les appareils du centre un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation du centre. Décret du 23.02.1996, publié au JO du 01.03.96Plan FH 053 A	Décret du 23 février 1996	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
HAM	80410	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	- Liaison Hertzienne HAM/Chemin d'accès au port n°0800220014 à ROYE/Faubourg St Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 200 mètres où il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH 053, * Zone secondaire de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 100 mètres et longs de 500 mètres. Altitude maxi à ne pas dépasser : 95 m NGF. Plan FH 053.	Décret du 30/10/1995 publié au JO du 07/11/1995	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
HAM	80410	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Présence des câbles suivants à HAM :- câble SAINT QUENTIN - HAM RG 02.42 en pleine terre et en partie en terrains privés- câble COMPIEGNE - SAINT QUENTIN 351/03 en pleine terre et partie en terrains privés	Arrêté municipal	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
HAM	80410	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne SNCF AMIENS - LAON. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective- 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 EURAILLE

HOMBLEUX	80442	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.	AS1	Périmètres de protection rapprochée et éloignée du captage de la commune limitrophe de GRECOURT.	Arrêté préfectoral en date du 16/03/1989	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
HOMBLEUX	80442	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation NESLE - EPPEVILLE I dite Antenne de HAM (80mm) : zone non aedificandi de 4 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation . Année de pose : 1970. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : C. COS maxi admissible : > 0.40 D.U.P. du 20.02.1970. (JO du 27.02.1970).	D.U.P. du 20.02.1970. (JO du 27.02.1970).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
HOMBLEUX	80442	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation NESLE - EPPEVILLE II dite 'doublement de l'antenne de HAM et branchement de la Sucrierie d'EPPEVILLE (150 mm) : Zone non aedificandi : * là où la canalisation n'est pas parallèle à l'antenne de Ham n° I (80 mm - tronçons sur Nesle et Languevoisin - Quiquery) ou vient en prolongement de celle-ci (EPPEVILLE : Branchement de la Sucrierie) : 6 mètres soit 4 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens de Nesle vers Eppeville. * là où les canalisations n° I et II sont posées en parallèle : 3 m s'ajoutant à la bande de 4 m relative à l'antenne de Ham n° I (80 mm) et situés à gauche de cette zone dans le sens de Nesle vers Eppeville - une distance de 3 mètres séparant les deux canalisations. Année de pose : 1985 Pression maxi de service : 67.7 bars Catégorie d'emplacement B COS maxi admissible : 0.40.	D.U.P du 13/05/1985 (J.O du 30.05.1985)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
HOMBLEUX	80442	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Nesle - Travecy et Hombleux - Caulaincourt (demande d'avenant n°2 à la concession de transport de gaz n°23 "artère du Nord I") DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
HOMBLEUX	80442	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	- Liaison Hertzienne HAM/Chemin d'accès au port n°0800220014 à ROYE/Faubourg St Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 200 mètres où il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH 053.	Décret du 30/10/1995 publié au JO du 07/11/1995	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
HOMBLEUX	80442	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne SNCF AMIENS - LAON. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
LANGUEVOISIN-QUIQUERY	80465	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'INGON de la source au Canal du Nord (3ème section) Code hydrologique : E 615 60.		L'Etat, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
LANGUEVOISIN-QUIQUERY	80465	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LE PETIT INGON de la source à L'Ingon.Code hydrologique: E 615 65.		L'Etat, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
LANGUEVOISIN-QUIQUERY	80465	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Liste des Plans d'Alignement approuvés de Languevoisin - Quiquery :1 - Grande Rue (CD 39) : Approuvé en 1873		Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
LANGUEVOISIN-QUIQUERY	80465	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN 80-1970-NESLE - EPPEVILLE I dite Antenne de HAM (80mm) : zone non aedificandi de 4 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation . Pression maximale de service : 67.7 bar.	D.U.P. du 20.02.1970. (JO du 27.02.1970).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
LANGUEVOISIN-QUIQUERY	80465	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation dite Antenne U.C.A.P (80mm):Année de pose 1973 - Catégorie d'emplacement B.Pression maximale de service : 67.7 barD.U.P. non demandée pour cet ouvrage implanté en domaine public et sur quelques mètres de longueur dans une parcelle propriété de l'U.C.A.P.		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN

LANGUEVOISIN-QUIQUERY	80465	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - CRAPEAUMESNIL dite Artère Nord I (750mm) : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1967. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : A. COS maxi admissible : 0.04. D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
LANGUEVOISIN-QUIQUERY	80465	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - VILLERS-LE-BEL dite Artère Nord II (900mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur : 5 mètres à droite et 1 mètre à gauche dans le sens du Nord vers le Sud. L'artère Nord II est parallèle à l'artère Nord I. Année de pose: 1975. Pression maximale de service : 67.7 bar Catégorie d'emplacement : A et B. COS maxi admissible : A : 0.04. - B : 0.40. D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
LANGUEVOISIN-QUIQUERY	80465	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation NESLE - EPPEVILLE II dite 'doublement de l'antenne de HAM et branchement de la Sucrerie d'EPPEVILLE (150 mm) : Zone non aedificandi : * là où la canalisation n'est pas parallèle à l'antenne de Ham n° I (80 mm - tronçons sur Nesle et Languevoisin - Quiquery) ou vient en prolongement de celle-ci (EPPEVILLE : Branchement de la Sucrerie) : 6 mètres soit 4 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens de Nesle vers Eppeville. * là où les canalisations n° I et II sont posées en parallèle : 3 m s'ajoutant à la bande de 4 m relative à l'antenne de Ham n° I (80 mm) et situés à gauche de cette zone dans le sens de Nesle vers Eppeville - une distance de 3 mètres séparant les deux canalisations. Année de pose : 1985 Pression maxi de service : 67.7 bars Catégorie d'emplacement B COS maxi admissible : 0.40.	D.U.P. du 13/05/1985 (J.O du 30.05.1985)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
LANGUEVOISIN-QUIQUERY	80465	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Nesle - Travecy et Hombleux - Caulaincourt (demande d'avenant n°2 à la concession de transport de gaz n°23 "artère du Nord I") DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
LANGUEVOISIN-QUIQUERY	80465	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	- Câble TRN n° 378 Paris - Frontière Belge Tronçon 03 Roye- Saint Quentin- Câble TRN n° 423 Tronçon 03 Roye - Saint Quentin- Câble d'abonnés : LGD n° 378 + LGD 423 + 56p armés LGD n° 378 + LGD 423 + 28p armés	Arrêté municipal	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
MATIGNY	80519	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcement de murs, soutiens, etc...) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC,RD ou RN). Liste des plans d'alignements sur la commune de Matigny : RD 937 rue de Péronne rue de Ham RD 615 rue de Y RD 89 rue de Buny rue de Douilly RD 17 rue d'Offoy VC : - chemin de Buny - chemin des Larrons - chemin de Monchy-Lagache - rue de l'Eglise - rue du Cul de Sac - rue de Douilly - voie de Quivières - rue de la Gare - chemin des Marais - chemin de la Poste - chemin du Moulin d'Auùale. Plans approuvés du 24 novembre 1928.		Commune Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex

MATIGNY	80519	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - CRAPEAUMESNIL dite Artère Nord I (750mm) : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1967. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : A. COS maxi admissible : 0.04. D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
MATIGNY	80519	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - VILLERS-LE-BEL dite Artère Nord II (900mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur : 5 mètres à droite et 1 mètre à gauche dans le sens du Nord vers le Sud. L'artère Nord II est parallèle à l'artère Nord I. Année de pose: 1975. Pression maximale de service : 67.7 bar Catégorie d'emplacement : A et B. COS maxi admissible : A : 0.04. - B : 0.40. D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
MATIGNY	80519	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Nesle - Travecy et Hombleux - Caulaincourt (demande d'avenant n°2 à la concession de transport de gaz n°23 "artère du Nord I") DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
MATIGNY	80519	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
MESNIL-SAINT-NICAISE	80542	Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées pour la protection de l'environnement (art L515-8 à 12 du Code de l'environnement)	PM3	Plan de prévention des risques technologiques AJINOMOTO FOODS EUROPE	PPRT prescrit le 13/04/2012 et approuvé par AP le 31/12/2013	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
MESNIL-SAINT-NICAISE	80542	Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées pour la protection de l'environnement (art L515-8 à 12 du Code de l'environnement)	PM3	Plan de prévention des risques technologiques Amiens-Nord	PPRT prescrit le 03/09/2008 et révision approuvée par AP le 08/07/2016	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
MESNIL-SAINT-NICAISE	80542	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	Présence de canalisations d'eau potable ou d'assainissement en terrains privés : Se reporter au plan des servitudes pour leur localisation.		
MESNIL-SAINT-NICAISE	80542	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et déviation d'agglomérations.	EL11	Servitude relative aux interdictions d'accès sur la déviation de la R.D. 930 à NESLE .	Arrêté d'interdiction d'accès du 17/06/86.	Conseil départemental Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
MESNIL-SAINT-NICAISE	80542	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Liste des Plans d'Alignement approuvés de Mesnil-ST-Nicaise:Le Petit Mesnil : - Rue de Nesle : Approuvé en 1856 - Route de Péronne : Approuvé en 1933 Le Grand Mesnil : - Rue de Roisel : Approuvé en 1878 - Rue de l'Eglise : Approuvé en 1878		Commune Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
MESNIL-SAINT-NICAISE	80542	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation NESLE - VILLERS-BRETONNEUX - DURY (deux canalisations parallèles 200 et 300 mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1969. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : B. COS maxi admissible : 0.40. D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969). Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes. Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.	D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN

MESNIL-SAINT-NICAISE	80542	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation NESLE - ROSIERES (300mm) : zone non aedificandi de 8 mètres de largeur répartis de lamanière suivante : 2 mètres à droite et 6 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Nesle - Amiens. Année de pose : 1979. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : A. COS maxi admissible : 0.04.	D.U.P. du 02.04.1979. (JO du 18.04.1979).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
MESNIL-SAINT-NICAISE	80542	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation dite Antenne de ORSAN (80mm):zone non aedificandi de 8 mètres de largeur répartis de lamanière suivante: 2 mètres de part et d'autre de l'axe de lacanalisation dans le sens de ORSAN.Année de pose: 1972. Pression maximale de service: 67.7 bar.Catégorie d'emplacement: C. COS maxi admissible: >0.40.Néant.		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
MESNIL-SAINT-NICAISE	80542	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x63 KV ROYE-NESLE et ROYE-PERONNE Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
MESNIL-SAINT-NICAISE	80542	servitude résultant de l'établissement de plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	PM3	Plan de prévention des risques Technologiques (PPRT) d'Ajinomoto Foods Europe.	arrêté préfectoral du 31 décembre 2013	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
MESNIL-SAINT-NICAISE	80542	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne SNCF AMIENS - LAON. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective- 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 EURAILLIE
MESNIL-SAINT-NICAISE	80542	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.	AS1	Périmètre de protection rapprochée du captage de la commune limitrophe de POTTE.	arrêté préfectoral du 21 juin 1995	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
MONCHY-LAGACHE	80555	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'OMIGNON de la source à la Somme.Code hydrologique: E 635 75.	Arrêté préfectoral en date du 17/12/1990	L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
MONCHY-LAGACHE	80555	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Eglise (1925) inscrite au monuments historiques.	Arrêté préfectoral en date du 13/02/1998 .	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
MONCHY-LAGACHE	80555	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage d'A.E.P. de MONCHY-TERTRY situé sur le territoire de la commune de MONCHY-LAGACHE: Sont déclarés d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux de nappes situées sur le territoire de la commune de MONCHY-LAGACHE destinées à l'alimentation en eau potable du Syndicat d'A.E.P. de MONCHY-TERTRY et la création des périmètres de protection autour dudit captage . Il est crée également un périmètre de protection éloignée.	Arrêté préfectoral en date du 15/11/1995	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
MONCHY-LAGACHE	80555	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAINIERES - CRAPEAUMESNIL dite Artère Nord I (750mm) : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1967. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : A. COS maxi admissible : 0.04. D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN

MONCHY-LAGACHE	80555	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAINIERES - VILLERS-LE-BEL dite Artère Nord II (900mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur : 5 mètres à droite et 1 mètre à gauche dans le sens du Nord vers le Sud. L'artère Nord II est parallèle à l'artère Nord I. Année de pose: 1975. Pression maximale de service : 67.7 bar Catégorie d'emplacement : A et B. COS maxi admissible : A : 0.04. - B : 0.40. D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
MONCHY-LAGACHE	80555	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Nesle - Travecy et Hombleux - Caulaincourt (demande d'avenant n°2 à la concession de transport de gaz n°23 "artère du Nord I") DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
MONCHY-LAGACHE	80555	Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-line par la société d'économie mixte des transports pétroliers par pipe-lines (T.R.A.P.I.L.).	I1BIS	Oléoduc LE HAVRE - CAMBRAI : Les servitudes ont été établies soit par conventions passées à l'amiable soit par ordonnances d'imposition. Dans les deux cas les actes correspondants ont fait l'objet d'une publication au service des hypothèques. Consistance des ouvrages : 1° - Dans une bande de 5 mètres de largeur (zone de forte protection) où est enfouie la conduite il est interdit : * d'édifier une construction en dur même si ses fondations ont une profondeur inférieure à 0.60 mètres * d'effectuer des travaux de toute nature y compris les façons culturales à plus de 0.60 mètres. 2° - L'exploitant de la canalisation a le droit à l'intérieur d'une bande de servitude de 15 mètres de largeur (1) : * d'accéder en tout temps en particulier pour effectuer les travaux d'entretien et de réparation * d'essarter tous arbres et arbustes * de construire en limite des parcelles cadastrales, des bornes ou balises indiquant l'emplacement de la conduite. 3° - Le propriétaire et ses ayant-droits doivent : * ne procéder à aucune plantation dans la bande de 15 mètres * s'abstenir de tout acte de nature à nuire à l'ouvrage (2) * dénoncer, en cas de vente ou d'échange de parcelles en cause, la servitude dont elles sont grevées. En application du décret n°91.1147 du 14.10.1991 et de l'arrêté du 16.11.1994, tous travaux exécutés à proximité du pipeline doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. (1) : Cette largeur a pu être éventuellement réduite. (2) : Les abris de jardins, de chasse et de pêche, établis dans une bande de 5 mètres centrée sur la canalisation empêchent la surveillance continue de celle-ci. En conséquence ils sont assimilés à des constructions, et leur établissement est soumis à accord préalable.	Décret n° 50-836 du 8 juillet 1950 (J.O. du 14/07/1950) modifié par décret n° 63-82 du 4 février 1963 (J.O. du 05/02/1963). Décret du 14 mai 1956.	TRAPIL ODC (oléoducs de défense commune) 22 B route de Demigny – Champforgeuil CS30081 71103 Chalons-sur-Saône Cedex
MONCHY-LAGACHE	80555	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Centre Radioélectrique de MONCHY-LAGACHE / AERODROME de PERONNE (Navigation aérienne civile) n° 0800 24 0004 : Classé en 1ère catégorie le 22.02.1983 * Zone de protection délimitée par un cercle de 1000 m de rayon dans laquelle il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre et présentant pour les appareils qui s'y trouvent un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation de cette station. * zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 1000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de mettre en service du matériel susceptible de perturber les réceptions du centre. Ces zones sont précisées sur le plan N° STNA 881 au 1/25000 joint au décret. Fonction: Tour de contrôle - Aide à la navigation aérienne - Réception VHF. Plan STNA N°881 au 1/25000.	Décret du 04 avril 1985.	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
MONCHY-LAGACHE	80555	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Présence de câbles des télécommunications à Monchy-Lagache :	Arrêté municipal	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
MORCHAIN	80568	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Bethencourt-sur-Somme situé sur la commune de Morchain. Sont déclarés d'utilité publique : - les travaux de dérivation des eaux de nappes situés sur le territoire de la commune de Morchain destinés à l'alimentation en eau potable du SIAEP de Bethencourt-sur-Somme. - la création des périmètres de protection immédiate et rapprochée autour dudit captage, définis par le plan et l'état parcellaire annexés à l'arrêté préfectoral du 05 juin 2000. * périmètre de protection immédiat : parcelle section ZB n° 42 commune de Morchain	Arrêté préfectoral du 05 juin 2000.	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1

MORCHAIN	80568	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcements de murs, soutiens, etc...) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC,RD ou RN). Plans d'alignement existants sur MORCHAIN : - RD142 : rue de Pertain, rue de l'Eglise, Place Publique, rue de Gousseaucourt, route de Béthencourt. - RD 139 : rue de Potte. - VC : rue de Nesle, chemin de Nesle, rue Gallet, rue de la Fontaine, rue d'Épéancourt, rue Montfourguy, rue Farly, rue d'Enfer, chemin de Pargny, rue du Presbytère. - CR : chemin du Moulin, chemin de Fontaine, chemin d'Épéancourt, chemin de la Crannièrre, chemin de Licourt, chemin de la Chardonnière, chemin du Tour de Ville. Tous ces plans datent de 1928 et ne comportent pas de date d'approbation.		Commune Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
MORCHAIN	80568	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
MOYENCOURT	80576	Servitudes de protection des sites et monuments naturels.	AC2	Site inscrit :* Saule.		Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
MOYENCOURT	80576	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	- Liaison Hertzienne HAM/Chemin d'accès au port n°0800220014 à ROYE/Faubourg St Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 200 mètres où il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH 053.	Décret du 30/10/1995 publié au JO du 07/11/1995	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
MUILLE-VILLETTE	80579	Servitudes de passage des engins mécaniques d'entretien et de dépôt des produits de curage et faucardement attachées aux canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement	A3	Présence de canaux d'irrigation à MUILLE-VILLETTE :se reporter au plan général des servitudes au 1/5000 ème		Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
MUILLE-VILLETTE	80579	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'ALLEMAGNE de la source à La Somme.Code hydrologique: E 613 70.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
MUILLE-VILLETTE	80579	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière la BEINE de la source au canal de la Somme.Code hydrologique E 612 60.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
MUILLE-VILLETTE	80579	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage d'alimentation du district de HAM à EPPEVILLE :Est déclaré d'utilité publique la création des trois périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné autour du captage d'EPPEVILLE tels qu'ils apparaissent sur le plan général des servitudes d'utilité publique.A.P. du 16 mars 1989 et lesplans qui l'accompagnent	Arrêté Préfectoral en date du 16/03/1989	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
MUILLE-VILLETTE	80579	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Liste des Plans d'Alignement approuvés de Muille - Villette: RD 932 - Route de Paris(du passage à niveau à la limite de la commune de Golancourt) ; Approuvé par décret du 04/09/1928 84 - Rue de l'Eglise 85 - Rue de Brouchy 86 - Rue du Marais 87 - Chemin de Muille et Villette 88 - Chemin de la Justice 89 - Rue de Flamincourt 90 - Chemin des Reitres 91 - Rue de Villette (Hameau de Villette) 92 - Chemin de Bonneuil (Commune de Muille-Villette et d'Eppeville) 93 - Rue de Verlaine (Hameau de Villette)Les plans datent de 1928		Commune Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
MUILLE-VILLETTE	80579	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Nesle - Travecy et Hombleux - Caulaincourt (demande d'avenant n°2 à la concession de transport de gaz n°23 "artère du Nord I") DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN

MUILLE-VILLETTE	80579	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Liaison hertzienne HAM-Chemin d'accès au port / ROYE -Station n°0800 22 0014 * zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 500 mètres de rayon où il est interdit de mettre en service du matériel électrique susceptible de perturber les réceptions radioélectriques du centre* zone de protection radioélectrique délimitée par un cercle de 1500 mètres de rayon où il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre et présentant pour les appareils du centre un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation du centre.Plan FH 053 A.	Décret du 23 février 1996 publié au JO du 01 mars 1996.	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
MUILLE-VILLETTE	80579	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT2	- Liaison Hertzienne HAM/Chemin d'accès au port n°0800220014 à ROYE/Faubourg St Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 200 mètres où il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH 053.	Décret du 30/10/1995 publié au JO du 07/11/1995	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
MUILLE-VILLETTE	80579	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Présence des câbles suivants à MUILLE-VILLETTE : - câble COMPIEGNE - SAINT QUENTIN 351/03 en pleine terre et en partie en terrains privés	Arrêté municipal	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
MUILLE-VILLETTE	80579	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne SNCF AMIENS - LAON. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective- 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE
NESLE	80585	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'INGON de la source au Canal du Nord (3ème section) Code hydrologique : E 615 60.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
NESLE	80585	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et déviation d'agglomérations.	EL11	Servitude relative aux interdictions d'accès sur la déviation de la R.D. 930 à NESLE .	Arrêté d'interdiction d'accès du 17/06/86.	Conseil départemental Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
NESLE	80585	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Liste des Plans d'Alignement de Nesle : PLANS D'ALIGNEMENTS SUR ROUTES DEPARTEMENTALES : RD 15 : Route du Grand Mesnil : Plan approuvé le 18 novembre 1982 Rue Victor Hugo : Plan approuvé le 18 novembre 1982 Rue des Champs : Plan approuvé le 14 novembre 1911 RD 35 : de Nesle à Péronne : Plan approuvé le 25 août 1933 RD 337 : Route de Chaulnes : Plan approuvé les 22 juillet 1884 et 22 octobre 1927 Rue de Ste Marie Namury : Plan approuvé les 22 juillet 1884 et 22 octobre 1927 Rue de St Nicolas : Plan approuvé les 22 juillet 1884 et 22 octobre 1927 RD 1337 : Chemin d'Amiens à Ham : Plan approuvé le 18 novembre 1982 RD 1337A : Avenue Clémenceau : : Plan approuvé le 18 novembre 1982 RD 2930 : Rue Cantereine : Plan non approuvé de 1926 Place de l'Eglise : Plan non approuvé de 1926 Rue de la Monnaie : Plan non approuvé de 1926 Route du Général Leclerc : Plan non approuvé de 1926 Rue Gambetta : Plan non approuvé de 1926 Rue de la Vierge : Plan non approuvé de 1926 Rue du Fg St Marcoult : Plan approuvé le 14 novembre 1911 PLANS D'ALIGNEMENTS SUR VOIES COMMUNALES : Rue du Fg St Nicolas : Plan non approuvé de 1926 Rue du Sac : Plan non approuvé de 1926 Rue Denis Longuet : Plan non approuvé de 1926 Rue Jeanne d'Arc : Plan non approuvé de 1926 Rue d'Enfer : Plan non approuvé de 1926 Rue du Docteur Brailon : Plan approuvé le 14 novembre 1911 Rue du Couvent : Plan non approuvé de 1926 Place Vergelot/Rue F. Coroyer : Plan non approuvé de 1926 Rue des Poissonniers : Plan non approuvé de 1926 Rue Hennecart : Plan non approuvé de 1926 Rue Meslier : Plan non approuvé de 1926		Commune Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex

NESLE	80585	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation NESLE - VILLERS-BRETONNEUX - DURY (deux canalisations parallèles 200 et 300 mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1969. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : B. COS maxi admissible : 0.40. D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969). Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes. Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.	D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
NESLE	80585	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation NESLE - ROSIERES (300mm) : zone non aedificandi de 8 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2 mètres à droite et 6 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Nesle - Amiens. Année de pose : 1979. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : A. COS maxi admissible : 0.04.	D.U.P. du 02.04.1979. (JO du 18.04.1979).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
NESLE	80585	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation NESLE - EPPEVILLE I dite Antenne de HAM (80mm) : zone non aedificandi de 4 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation . Année de pose : 1970. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : C. COS maxi admissible : > 0.40 D.U.P. du 20.02.1970. (JO du 27.02.1970).	D.U.P. du 20.02.1970. (JO du 27.02.1970).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
NESLE	80585	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - CRAPEAUMESNIL dite Artère Nord I (750mm) : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1967. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : A. COS maxi admissible : 0.04. D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
NESLE	80585	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - VILLERS-LE-BEL dite Artère Nord II (900mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur : 5 mètres à droite et 1 mètre à gauche dans le sens du Nord vers le Sud. L'artère Nord II est parallèle à l'artère Nord I. Année de pose: 1975. Pression maximale de service : 67.7 bar Catégorie d'emplacement : A et B. COS maxi admissible : A : 0.04. - B : 0.40. D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
NESLE	80585	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation NESLE - EPPEVILLE II dite 'doublement de l'antenne de HAM et branchement de la Sucrierie d'EPPEVILLE (150 mm) : Zone non aedificandi : * là où la canalisation n'est pas parallèle à l'antenne de Ham n° I (80 mm - tronçons sur Nesle et Languevoisin - Quiquery) ou vient en prolongement de celle-ci (EPPEVILLE : Branchement de la Sucrierie) : 6 mètres soit 4 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens de Nesle vers Eppeville. * là où les canalisations n° I et II sont posées en parallèle : 3 m s'ajoutant à la bande de 4 m relative à l'antenne de Ham n° I (80 mm) et situés à gauche de cette zone dans le sens de Nesle vers Eppeville - une distance de 3 mètres séparant les deux canalisations. Année de pose : 1985 Pression maxi de service : 67.7 bars Catégorie d'emplacement B COS maxi admissible : 0.40.	D.U.P. du 13/05/1985 (J.O du 30.05.1985)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
NESLE	80585	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Nesle - Travecy et Hombleux - Caulaincourt (demande d'avenant n°2 à la concession de transport de gaz n°23 "artère du Nord I") DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN

NESLE	80585	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x400 KV CHEVALET - LATENA (ex ligne VILLEVAUDE - CHEVALLET - WARANDE) Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
NESLE	80585	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x63 KV ROYE-NESLE et ROYE-PERONNE Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
NESLE	80585	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x225 KV ABLAINCOURT - PERTAIN Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
NESLE	80585	Servitudes au voisinage des cimetières.	INT1	Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100 mètres autour des nouveaux cimetières transférés hors des communes : * servitude non aedificandi. * servitudes relatives aux puits.	Code général des collectivités territoriales : article L2223-5 ; Code des communes art. L361-4 ; Code de l'urbanisme : R425-13. Servitudes non aedificandi et relatives aux puits s'appliquant au voisinage des cimetières civils transférés et frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100m.	Cimetière civil : mairie Cimetière militaire : ONAC Service sépultures militaires Zone artisanale 80 340 Bray sur Somme
NESLE	80585	servitude résultant de l'établissement de plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	PM3	Plan de prévention des risques Technologiques (PPRT) d'Ajinomoto Foods Europe.	arrêté préfectoral du 31 décembre 2013	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
NESLE	80585	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
NESLE	80585	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne SNCF AMIENS - LAON. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective- 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE
OFFOY	80605	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA GERMAINE (ruisseau) de la source à la SOMME. Code hydrologique E 635 70.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes

OFFOY	80605	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA SOMME de la source à Bray-sur-Somme. Code hydrologique : E 635 14 Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
OFFOY	80605	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	Présence d'un réseau d'eau potable alimenté par la commune de Sancourt qui vient de réaliser l'interconnexion de son réseau avec celui de la ville de Ham. Son tracé est repris sur le plan des servitudes au 1 / 5 000.		
OFFOY	80605	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	La SOMME CANALISEE' est un cours d'eau domanial déclaré navigable. Les servitudes de halage et marchepied s'appliquent sur les rives de ce cours d'eau. Les propriétaires sont tenus de laisser le long des chemins de halage un espace libre de 7,80 m. à compter de la crête de la berge.	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	Voies Navigables de France Direction territoriale Nord - Pas de Calais 37, rue du Plat - BP 725 59034 LILLE Cedex
OFFOY	80605	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Nesle-Travecy et Hombleux - Caulaincourt (demande d'avenant n°2 à la concession de transport de gaz n° 23 "artère du Nord") D.U.P. du 03/08/1995 JO du 16/09/95	D. U. P. du 03/08/1995 JO du 16/09/95	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
OFFOY	80605	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
PARGNY	80616	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA SOMME de la source à Bray-sur-Somme. Code hydrologique : E 635 14. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
POTTE	80638	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Périmètre de protection immédiat, rapproché et éloigné du captage de la commune de POTTE.	Arrêté préfectoral en date du 21/06/1995	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
QUIVIERES	80658	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - CRAPEAUMESNIL dite Artère Nord I (750mm) : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1967. Pression maximale de service : 67.7 bar.	D. U. P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
QUIVIERES	80658	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - VILLERS-LE-BEL dite Artère Nord II (900mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur : 5 mètres à droite et 1 mètre à gauche dans le sens du Nord vers le Sud. L'artère Nord II est parallèle à l'artère Nord I. Année de pose: 1975. Pression maximale de service : 67.7 bar	D. U. P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
QUIVIERES	80658	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Nesle - Travecy et Hombleux - Caulaincourt (demande d'avenant n°2 à la concession de transport de gaz n°23 "artère du Nord I")	DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
ROUY-LE-GRAND	80683	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'INGON de la source au Canal du Nord (3ème section) Code hydrologique : E 615 60.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
ROUY-LE-GRAND	80683	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	Présence de canalisations d'eau potable ou d'assainissement en terrains privés : Se reporter au plan des servitudes pour leur localisation.		

ROUY-LE-GRAND	80683	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - CRAPEAUMESNIL dite Artère Nord I (750mm) : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1967. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : A. COS maxi admissible : 0.04. D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
ROUY-LE-GRAND	80683	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - VILLERS-LE-BEL dite Artère Nord II (900mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur : 5 mètres à droite et 1 mètre à gauche dans le sens du Nord vers le Sud. L'artère Nord II est parallèle à l'artère Nord I. Année de pose: 1975. Pression maximale de service : 67.7 bar Catégorie d'emplacement : A et B. COS maxi admissible : A : 0.04. - B : 0.40. D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
ROUY-LE-GRAND	80684	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'INGON de la source au Canal du Nord (3ème section) Code hydrologique : E 615 60.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
ROUY-LE-GRAND	80684	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	Présence de canalisations d'eau potable ou d'assainissement en terrains privés : Se reporter au plan des servitudes pour leur localisation.		
ROUY-LE-GRAND	80684	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - CRAPEAUMESNIL dite Artère Nord I (750mm) : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1967. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : A. COS maxi admissible : 0.04. D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
ROUY-LE-GRAND	80684	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - VILLERS-LE-BEL dite Artère Nord II (900mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur : 5 mètres à droite et 1 mètre à gauche dans le sens du Nord vers le Sud. L'artère Nord II est parallèle à l'artère Nord I. Année de pose: 1975. Pression maximale de service : 67.7 bar Catégorie d'emplacement : A et B. COS maxi admissible : A : 0.04. - B : 0.40. D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
ROUY-LE-GRAND	80684	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	- Câble TRN n° 378 Paris - Frontière Belge Tronçon 03 Roye - Saint Quentin- Câble TRN n° 423 Tronçon 03 Roye - Saint Quentin	Arrêté municipal	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ROUY-LE-GRAND	80684	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne SNCF AMIENS - LAON. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussailement).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective- 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE
SAINT-CHRIST-BRIOST	80701	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA SOMME de la source à Bray-sur-Somme. Code hydrologique : E 635 14. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
SAINT-CHRIST-BRIOST	80701	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'OMIGNON de la source à la Somme. Code hydrologique: E 635 75.	Arrêté préfectoral en date du 17/12/1990	L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
SAINT-CHRIST-BRIOST	80701	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. : * Chapelle de Briost.	Arrêté préfectoral en date du 23/09/1922	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
SAINT-CHRIST-BRIOST	80701	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. : * Terrain de l'ancien cimetière entourant la chapelle de Briost.	Arrêté préfectoral en date du 18/08/1926	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1

SAINT-CHRIST-BRIOST	80701	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne ROYE - ROISEL (de SAINT-JUST à DOUAI). Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage). Voir fiche et notice ci-annexées.	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective- 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE
SANCOURT	80726	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA SOMME de la source à Bray-sur-Somme. Code hydrologique : E 635 14. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
SANCOURT	80726	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA GERMAINE (ruisseau) de la source à La Somme. Code hydrologique: E 635 70.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
SANCOURT	80726	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
TERTRY	80750	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'OMIGNON de la source à la Somme. Code hydrologique: E 635 75.	Arrêté préfectoral en date du 17/12/1990	L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
TERTRY	80750	Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-line par la société d'économie mixte des transports pétroliers par pipe-lines (T.R.A.P.I.L.).	I1BIS	Oléoduc LE HAVRE - CAMBRAI : Les servitudes ont été établies soit par conventions passées à l'amiable soit par ordonnances d'imposition. Dans les deux cas les actes correspondants ont fait l'objet d'une publication au service des hypothèques. Consistance des ouvrages : 1° - Dans une bande de 5 mètres de largeur (zone de forte protection) où est enfouie la conduite il est interdit : * d'édifier une construction en dur même si ses fondations ont une profondeur inférieure à 0.60 mètres * d'effectuer des travaux de toute nature y compris les façons culturales à plus de 0.60 mètres. 2° - L'exploitant de la canalisation a le droit à l'intérieur d'une bande de servitude de 15 mètres de largeur (1) : * d'accéder en tout temps en particulier pour effectuer les travaux d'entretien et de réparation * d'essarter tous arbres et arbustes * de construire en limite des parcelles cadastrales, des bornes ou balises indiquant l'emplacement de la conduite. 3° - Le propriétaire et ses ayant-droits doivent : * ne procéder à aucune plantation dans la bande de 15 mètres * s'abstenir de tout acte de nature à nuire à l'ouvrage (2) * dénoncer, en cas de vente ou d'échange de parcelles en cause, la servitude dont elles sont grevées. En application du décret n°91.1147 du 14.10.1991 et de l'arrêté du 16.11.1994, tous travaux exécutés à proximité du pipeline doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. (1) : Cette largeur a pu être éventuellement réduite. (2) : Les abris de jardins, de chasse et de pêche, établis dans une bande de 5 mètres centrée sur la canalisation empêchent la surveillance continue de celle-ci. En conséquence ils sont assimilés à des constructions, et leur établissement est soumis à accord préalable.	Décret n° 50-836 du 8 juillet 1950 (J.O. du 14/07/1950) modifié par décret n° 63-82 du 4 février 1963 (J.O. du 05/02/1963). Décret du 14 mai 1956.	TRAPIL ODC (oléoducs de défense commune) 22 B route de Demigny – Champforgeuil CS30081 71103 Chalon-sur-Saône Cedex
TERTRY	80750	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - CRAPEAUMESNIL dite Artère Nord I (750mm) : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1967. Pression maximale de service : 67.7 bar.	D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 69696 CHAMFRESNAY
TERTRY	80750	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - VILLERS-LE-BEL dite Artère Nord II (900mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur : 5 mètres à droite et 1 mètre à gauche dans le sens du Nord vers le Sud. L'artère Nord II est parallèle à l'artère Nord I. Année de pose: 1975. Pression maximale de service : 67.7 bar	D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 69696 CHAMFRESNAY

TERTRY	80750	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Nesle - Travecy et Hombleux - Caulaincourt (demande d'avenant n°2 à la concession de transport de gaz n°23 "artère du Nord I") DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34
TERTRY	80750	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV ROISEL _ HAM.Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
UGNY-L'EQUIPEE	80771	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV ROISEL _ HAM.Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
VILLECOURT	80794	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA SOMME de la source à Bray-sur-Somme. Code hydrologique : E 635 14. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
VILLECOURT	80794	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - CRAPEAUMESNIL dite Artère Nord I (750mm) : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1967. Pression maximale de service : 67.7 bar.	D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34
VILLECOURT	80794	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - VILLERS-LE-BEL dite Artère Nord II (900mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur : 5 mètres à droite et 1 mètre à gauche dans le sens du Nord vers le Sud. L'artère Nord II est parallèle à l'artère Nord I. Année de pose: 1975. Pression maximale de service : 67.7 bar	D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
VOYENNES	80811	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA SOMME de la source à Bray-sur-Somme. Code hydrologique : E 635 14. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
VOYENNES	80811	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Périmètre de protection immédiat, rapproché et éloigné du captage de la commune de VOYENNES.	Arrêté préfectoral en date du 20/01/1995	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
VOYENNES	80811	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Nesle - Travecy et Hombleux - Caulaincourt (demande d'avenant n°2 à la concession de transport de gaz n°23 "artère du Nord I") DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN

VOYENNES	80811	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne SNCF AMIENS - LAON. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
Y	80829	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - CRAPEAUMESNIL dite Artère Nord I (750mm) : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur réparties de la manière suivante : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1967. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : A. COS maxi admissible : 0.04. D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
Y	80829	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - VILLERS-LE-BEL dite Artère Nord II (900mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur : 5 mètres à droite et 1 mètre à gauche dans le sens du Nord vers le Sud. L'artère Nord II est parallèle à l'artère Nord I. Année de pose: 1975. Pression maximale de service : 67.7 bar Catégorie d'emplacement : A et B. COS maxi admissible : A : 0.04. - B : 0.40. D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
Y	80829	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Nesle - Travecy et Hombleux - Caulaincourt (demande d'avenant n°2 à la concession de transport de gaz n°23 "artère du Nord I") DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers <u>Boulevard de la République BP34</u>
PITHON	2604	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné autour des captages de la commune de HAM, hameau d'Estouilly.	Arrêté Interpréfectoral du 14/02/2001	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
PITHON	2604	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Liaison hertzienne HAM-Chemin d'accès au port / ROYE -Station n°0800 22 0014 * zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 500 mètres de rayon où il est interdit de mettre en service du matériel électrique susceptible de perturber les réceptions radioélectriques du centre* zone de protection radioélectrique délimitée par un cercle de 1500 mètres de rayon où il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre et présentant pour les appareils du centre un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation du centre. Décret du 23.02.1996, publié au JO du 01.03.96Plan FH 053 A	Décret du 23 février 1996	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
PITHON	2604	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	La SOMME CANALISEE' est un cours d'eau domanial déclaré navigable. Les servitudes de halage et marchepied s'appliquent sur les rives de ce cours d'eau. Les propriétaires sont tenus de laisser le long des chemins de halage un espace libre de 7,80 m. à compter de la crête de la berge.	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	Voies Navigables de France Direction territoriale Nord - Pas de Calais 37, rue du Plat - BP 725 59034 LILLE Cedex